

Chalette

Magazine municipal / n°67 / Novembre 2015



Place Commune

*Le futur centre d'innovation
et de formation du groupe Hutchinson*



La lutte contre la suppression des trains Paris-Montargis-Nevers continue !

P.11



Les enfants ont aussi leurs droits

P.12



Esquisse du futur Lidl à l'entrée nord.



Esquisse du futur Mc Do à l'entrée nord.

Chalette conforte son développement économique

p. 10

Édito

NON À L'AUSTÉRITÉ

L'austérité imposée par l'État aux collectivités locales assomme les communes les plus fragiles et provoque une spirale de désinvestissement. Chalette va perdre en termes de D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) 576 225 € sur quatre ans.

Pourtant, nous avons été élus il y a un an pour mettre en œuvre notre programme municipal.

Ainsi, l'aménagement des friches urbaines du Bourg de Chalette et de Vésines, la reconstruction de l'école de Vésines, la construction de la piscine, l'aménagement de la Base de loisirs et la poursuite de la rénovation urbaine dans les quartiers, la construction du centre de santé sont au cœur du projet municipal et les Chalettois nous font confiance pour le mettre en œuvre durant les six années du mandat.

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET MUNICIPAL

Non, les partisans de l'austérité d'un côté, ou du déclin de Chalette de l'autre, ne nous feront pas renoncer car ces projets :

- répondent aux besoins des habitants,
- sont nécessaires au vivre-ensemble et à la cohésion sociale du territoire,
- soutiennent l'investissement public et l'activité de nos petites et moyennes entreprises (B.T.P.-Services-Commerces...),
- sont rendus possibles car Chalette est une ville bien gérée qui garde encore une capacité d'autofinancement et d'emprunt.



Manifestation pour la défense des services publics, le 8 octobre 2015

RASSEMBLÉS POUR DES POLITIQUES SOLIDAIRES

Alors que le chômage explose, que la précarité plonge des familles entières dans la misère, que les inégalités s'aggravent à cause de la politique du gouvernement et des cadeaux, sans contrepartie, au patronat, la Ville de Chalette entend poursuivre son développement en se dotant d'équipements modernes répondant aux besoins de nos populations.

C'est le choix de notre municipalité de faire vivre le droit au travail, le droit au logement, à la santé, à la culture, à une éducation de qualité.

C'est comme cela que nous construisons une ville pour tous, fraternelle et solidaire.

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

P 2 – Edito

P 3 – Actualités

Un racket insupportable !

P 4 – On en parle

Travaux en cours et à venir

P 5 – A travers la ville

Représentant-e- de parents d'élèves, c'est quoi ?

P 6 – Vivre ensemble

Rétrospective des Rencontres d'octobre

P 7 – Agenda 21

Des « jardins extraordinaires », au cœur de la ville

P 8 – On en parle

Les « pauses-café » des parents continuent à Chalette

P 9 – La semaine de la Solidarité Internationale

Programme des manifestations

P 10 – On en parle

Transfert d'Hutchinson-Amilly à Chalette, les salariés vigilants

P 11 – Actions citoyennes

La lutte contre la suppression des trains Paris-Montargis-Nevers continue !

P 12 – Arts et culture

Les enfants ont aussi leurs droits

P 13 – Sports et loisirs

Le bien-être avant tout

P 14 – Libre expression

P 15 – Histoire d'avant

Secours populaire français : 70 ans de solidarité populaire

P 16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, P. Avezard,
B. Taleb, M. Remyot
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Un racket insupportable !

T.E.O.M. : vers une contribution de 200 euros par foyer

Comme nous l'annoncions dans le Chalette Place Commune du mois d'octobre, le recouvrement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a bien été transféré au S.M.I.R.T.O.M. ⁽¹⁾.

Seuls les élus de Chalette ont voté contre.

Le conseil d'administration de cet organisme, présidé par Jean-Charles Lavier par ailleurs adjoint au Maire d'Amilly, a validé ce transfert, à l'exception des représentants de la Ville de Chalette, Chantal Clément et Christophe Rambaud, qui ont voté contre.

Ainsi, le Président de l'Agglomération montargoise, Jean-Pierre Door, aura toute la facilité de ne plus contribuer au financement de la collecte des ordures ménagères alors que, depuis toujours, le financement du S.M.I.R.T.O.M. était inscrit dans le budget global de l'A.M.E. à hauteur de 2,5 millions d'euros. Dès cette année il envisage de réduire la participation de l'Agglomération de 700 000 euros.

Cette réduction permettra-t-elle ainsi à Jean-Pierre Door de financer sa politique dispendieuse comme, par exemple, l'agrandissement du Musée Girodet et la réfection de toutes les rues piétonnes du centre-ville ?

Une taxe multipliée par trois !

Concrètement, cela va se traduire, pour les habitants de l'agglomération montargoise, par une contribution de près de 200 euros annuels par foyer.

De fait, le taux de la T.E.O.M. aura ainsi été multiplié par 3 depuis sa création. Rappelons qu'en matière de ramassage des ordures ménagères, les habitants de l'agglomération paient deux fois le même service : ils le paient depuis des années par leurs impôts locaux et une deuxième fois depuis la création de la taxe.

Cette T.E.O.M., de 4,8 % jusqu'en 2014 et de 6,5 % aujourd'hui, (11% en 2016 et 18% en 2017) ne permet pas une égalité de traitement de chaque habitant car son taux s'applique à des valeurs foncières différentes selon les communes ; elle ne tient compte ni des revenus, ni de la composition du foyer. La T.E.O.M. est donc doublement inégalitaire.



Rappelons également que cette augmentation va de pair avec une dégradation du service rendu aux habitants, la fréquence de certaines tournées de ramassage ayant été diminuée depuis plusieurs années et le ramassage des objets encombrants supprimé.

Ne pas se laisser faire !

Cet impôt confirme ce qu'a toujours dénoncé la Municipalité de Chalette, Franck Demaumont en tête, déplorant l'absence de débat, de consultations des habitants et de tous les autres maires de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle elle appelle à des actions citoyennes contre cette taxe injuste en signant la pétition sur le site Internet de la Ville : www.ville-chalette.fr

Bruno Ballu

(1) Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères

L'Agglo diminue sa contribution à Chalette

150 000 euros (dont 40 000 pour la Ville de Chalette), c'est la somme qui ne sera pas versée en 2015 aux communes membres de la Communauté d'agglomération au titre de la Dotation de solidarité communautaire. Cette réduction s'ajoute aux 135 670 euros des baisses précédentes depuis 2013.

Rappelons qu'avant la création de la Communauté d'agglomération, les communes percevaient directement les taxes professionnelles (T.P.*) des entreprises. Pour Chalette, le premier contributeur était l'usine Hutchinson. Depuis la création de l'A.M.E., la T.P.

est directement perçue par celle-ci et, en compensation, l'A.M.E. redistribuait aux communes membres le manque à percevoir (c'est ce que l'on appelle la Dotation de solidarité communautaire), l'Agglomération conservant la progressivité de la T.P. Ce principe a même été inscrit dans

les statuts fondateurs de la Communauté d'agglomération montargoise. Or, et cela devient une habitude, Jean-Pierre Door, pour financer sa politique, rogne sur ce principe. Ce qui se traduit par une baisse de 40 000 euros dans le budget 2015 au détriment de la Ville de Chalette.

* Rappelons que la suppression de la taxe professionnelle a été votée en décembre 2009 et qu'elle est appliquée depuis 2011. Impôt local payé par les entreprises, elle rapportait près de 22 milliards d'euros aux collectivités locales, ce qui permettait aux communes, départements et régions d'investir utilement dans les projets locaux, favorisant ainsi l'activité économique locale, notamment dans le B.T.P. (bâtiment et travaux publics).

Comme le dénonçaient, il y a deux ans, les élus de Chalette, c'est un transfert massif d'impôt des entreprises vers les familles doublé d'une chute des recettes propres des collectivités. Avec, en bout de chaîne, un service public réduit comme peau de chagrin, le recul des solidarités locales et des impôts locaux toujours plus lourds !

On en parle...

Travaux en cours et à venir

Deux questions à Jacques Lalot, conseiller municipal délégué aux travaux

Chalette Place Commune : La réfection des trottoirs et les travaux de voirie sont des sujets régulièrement abordés par les Chalettois. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Jacques Lalot : Comme nous l'avions annoncé, nous avons procédé à la réfection du parking devant le foyer Paul-Marlin et nous allons réaliser dans un avenir proche la reprise de la circulation piétonne autour de cet établissement. D'autre part, nous avons engagé la réfection des trottoirs de la rue Jules-Massenet dans le quartier de la Pontonnerie. Enfin, nous projetons la réfection de la rue Laplace à Vésines (voir article ci-dessous), ce qui est un engagement de notre programme électoral. Je tiens à attirer toutefois l'attention sur la baisse des dotations de

l'État infligée aux collectivités territoriales qui contraint celles-ci à faire des choix. L'Agglomération montargoise a diminué ses enveloppes budgétaires d'où une répercussion sur les entretiens qui lui incombent comme, par exemple, la réalisation et le marquage des pistes cyclables.

CPC : D'ici quelques semaines nous allons entrer dans la période hivernale. Pouvez-vous nous rappeler les dispositions prises par la Ville en cas d'enneigement ?

J.L. : En cas de neige ou de gel, un service d'astreinte composé de douze agents des Services techniques a été mis en place. Deux équipes de six agents alternent une semaine sur deux et sont mobilisables 24 heures sur 24. Les priorités de la Ville sont de sécuriser



la circulation sur les axes principaux, rendre accessibles les équipements publics et les commerces, et faire en sorte que tout habitant puisse accéder à un axe dégagé devant chez lui. Enfin, il appartient aux habitants, comme le stipule la loi, de déneiger les trottoirs situés devant chez eux. Les Chalettois peuvent obtenir plus d'information sur ce dispositif sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr

Brigitte Taleb

L'aménagement de la rue Laplace est en route !

Soirée concertation avec les riverains de la rue Laplace, à Vésines

Le 16 octobre, les riverains étaient réunis auprès de Franck Demaumont, maire de Chalette, et du Pôle urbanisme pour discuter de la réfection de la rue Laplace, la dernière de Vésines à ne pas avoir été refaite. Elle mesure 6 mètres de large sur 234 mètres de long.

Actuellement la rue pose problème aux habitants. L'absence d'évacuation des eaux de pluie provoque l'inondation des jardins en cas d'intempéries. Les automobilistes y roulent trop vite car suite aux aménagements pour réduire la vitesse aux alentours, le trafic s'y est reporté. La mission de la mairie est donc de résoudre ces problèmes grâce à la concertation avec les riverains, afin de trouver les solutions les mieux adaptées. De gros aménagements ont ainsi été repensés. Un réseau d'eau pluviale enterré va être créé,

des caniveaux seront posés ainsi que des « aquadrains » pour qu'il n'y ait plus d'inondations de jardins. Le terrassement de la rue sera obligatoire. Tout sera refait, même les eaux usées. La rue restera sur un seul niveau. Il faudra creuser profond et réaliser un enrobé tout du long.



Une réduction drastique de la vitesse

Pour ce qui est des problèmes de vitesse, plusieurs propositions ont

été retenues, notamment la mise en place de ralentisseurs. Plusieurs solutions sont envisagées, comme la mise en place d'un dos d'âne au milieu de la rue, d'écluses (rétrécisseurs de chaussée) aux entrées, ou la création d'un plateau (surélévation de la chaussée) aux carrefours. Mais cette dernière amélioration devra prendre en compte le passage des bus dans les rues adjacentes. La vitesse sera, quoi qu'il en soit, réduite à 20 ou 30 km/h. L'objectif final est que seuls les riverains empruntent majoritairement cette rue.

Deux mois de travaux

Les travaux devraient durer environ deux mois. À ce jour, l'entreprise n'est pas encore choisie mais ils devraient commencer d'ici à janvier ou février 2016, selon la rigueur du froid.

Marine Remyot

Représentant-e- de parents d'élèves, c'est quoi ?

Regards croisés sur cette fonction avec Maud Laribe-Decool et Sonia Forestier-Blondeau.

Chalette Place Commune : Quelles ont été vos motivations pour vous présenter à ces élections ?

Maud Laribe-Decool (Vésines) : Je suis enseignante au collège Paul-Éluard et de ce fait il m'est apparu logique de participer en tant que parent d'élève à la vie de l'école. En tant que professeure, je sais combien il est important que le trio profs-parents-élèves travaille ensemble. De plus, c'est une manière de reconnaître le travail des enseignants ; nous sommes une sorte de relais en cas de besoin. Enfin, c'est une façon de m'investir dans la vie de la commune et dans celle de mes enfants, un acte citoyen en somme.

réfléchir à des projets autres que pédagogiques. Par exemple, on peut intervenir pour régler des problèmes qui se passent dans la cour de récréation en discutant avec les enseignants et les animateurs. Côté engagement, cela demande du temps. L'an dernier nous avons créé une boîte aux lettres afin de communiquer plus facilement avec les parents, mais cela n'a pas fonctionné. Il faut aller au contact des familles, parler, échanger, expliquer l'utilité de s'investir pour les enfants. C'est essentiel pour le bien-vivre ensemble. C'est un travail de longue haleine mais qui vaut le coup d'être mené. Et puis pour ma part, ce rôle de parent d'élève m'enrichit humainement ; il m'a d'ailleurs permis d'élargir mon cercle d'amis.

licité une rencontre avec le service scolaire et l'adjointe pour trouver des solutions. Ainsi, cette année nous avons pu constater des améliorations et avons obtenu la création de deux postes d'animateurs et une meilleure communication entre les animateurs et les enseignants. Notre objectif est d'être constructif et d'attirer l'attention, si c'est nécessaire, sur les conditions de travail du personnel, qu'il soit animateur, agent de service ou professeur, afin que toutes les conditions soient réunies pour que les enfants disposent de tous les moyens matériels et humains pour réussir.

Brigitte Taleb



Maud Laribe-Decool

S'investir pour les enfants

CPC : En quoi consiste et qu'implique concrètement cet engagement ?

M.L.D. : Nous jouons un rôle à plusieurs niveaux, dans l'école mais aussi au sein de la commune. Nous avons un regard différent de celui des professeurs et nous pouvons apporter des idées,

Nous sommes une force de proposition

CPC : En quoi le rôle des parents d'élèves est-il important ?

Sonia Forestier-Blondeau (Bourg) : Je suis élue depuis quatre ans, ce qui m'a permis de constater que l'on peut faire bouger les choses. En tant que représentants de parent d'élève nous jouons un rôle dans le soutien, l'entraide des familles ; nous sommes des médiateurs entre la famille et l'école. En assistant au Conseil d'école, ceci nous permet de faire remonter les idées et les remarques des parents, d'évoquer d'éventuels problèmes. À l'inverse, nous sommes une sorte de courroie de transmission entre les professeurs et les parents. Notre rôle est d'aider au dialogue entre l'école, la famille et la municipalité. La réussite des élèves passe par une cohérence de discours et de comportement entre les familles et l'école. Nous sommes une force de proposition pour améliorer la vie quotidienne dans un seul objectif, celui du bien-être et de la réussite des élèves. Par exemple, l'an dernier nous avons constaté quelques soucis durant la pause méridienne. Nous avons sol-



Sonia Forestier-Blondeau

Vivre ensemble

Rétrospective des Rencontres d'octobre

Une fois de plus, les Rencontres d'octobre dédiées à nos aînés ont tenu leurs promesses. Sous l'égide du S.E.M.U.R.P.A., en partenariat avec diverses associations et avec le concours actif et enthousiaste d'une grande partie d'entre eux, « nos toujours jeunes » ont pu se retrouver dans une ambiance conviviale, solidaire et citoyenne. Passant du théâtre au cinéma, du cinéma à la randonnée, de la randonnée aux jeux, des jeux à la danse, de la danse à des actions solidaires, nos retraités ont permis de faire vivre concrètement pendant plus d'un mois le « bien vivre ensemble » si cher à notre ville. Retour en images sur quelques-uns de ces moments privilégiés. Plus de photos sur le site Internet : www.ville-chalette.fr



« Final » de la représentation du Grenier Chalettois



L'atelier danse



Solidarité et générosité ont été au cœur des Rencontres d'octobre. Ici, vente de brioches au profit de l'ADAPEI 45



Départ de la randonnée intergénérationnelle

Pétition pour la reconnaissance du syndrome d'Ehlers-Danlos (S.E.D.)

À deux reprises, dans notre magazine, la jeune chalettoise, Manon Bourguignon a témoigné sur cette maladie qu'est le syndrome d'Ehlers-Danlos. Depuis, cinq associations ⁽¹⁾ de malades atteints de cette affection se sont unies pour mener une bataille pour la reconnaissance de cette maladie invalidante et la prise en charge de ceux qui en sont porteurs. En juillet 2013 une mobilisation importante à travers une pétition avait empêché la fermeture de la consultation du Professeur Claude Hamonet qui, depuis 19 ans, porte un énorme poids sur les épaules : celui de diagnostiquer et soigner des patients atteints d'une affection génétique méconnue et invalidante. Nous sommes en 2015 et aucune solution n'a été pérennisée



Manon Bourguignon

pour le soutenir ; sa consultation est à nouveau menacée de fermeture, sans parler du manque de moyens mis en œuvre pour prendre en charge cette pathologie qui touche en France près de 500 000 personnes. C'est l'avenir de milliers de malades et de leurs enfants qui est en jeu. Pour les associations de malades il y a URGENCE à agir. Aussi, une pétition vient-elle d'être lancée. Nous invitons un maxi-

mum de personnes à la signer (voir lien ci-dessous) afin que les familles et les malades puissent continuer à consulter et recevoir toute les aides possibles. C'est cela aussi le « vivre ensemble ».

Lien pour la pétition :

<http://www.petitions24.net/petition-pour-une-reconnaissance-du-syndrome-d-ehlers-danlos>

Plus d'information sur le site du professeur Hamonet :

<http://claud.hamonet.free.fr/fr/art-sed-ursed.htm>

(1) Un cœur pour le S.E.D. (Nord), Ensemble pour Manon (Loiret), Vivre avec le S.E.D. (Metz), Génération S.E.D. (Hérault), A.P.N.E.D., associations des parents normands.



Agenda 21

Des « jardins extraordinaires », au cœur de la ville

Depuis le mois de juin, les premiers jardins potagers municipaux accueillent leurs jardiniers. Situés face aux immeubles du Gué aux biches dans le quartier du Bourg, ils sont composés de 27 parcelles (soit au total 900 m²) et permettent à des familles et à des personnes de deux structures (Coalition – ex foyer AFTAM et le C.C.A.S.) de s'adonner au « bonheur » de cultiver un potager. Un plaisir dont les



vertus peuvent être économiques mais pas seulement. Ainsi le C.C.A.S. dispose de deux parcelles qui lui permettent d'animer des ateliers de cuisine réunissant de nombreux participants.

Cultiver la convivialité, protéger l'environnement

Fondés sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures, ces jardins potagers se veulent un vecteur de lien social. Comme le soulignent Espérance Patureau, conseillère municipale déléguée à l'environnement et au cadre de vie, et Franck Demaumont, maire de la ville, « ces jardins potagers ont pour ambition de créer un lieu de rencontre et d'échanges ». Un objectif qui semble d'ores et déjà enraciné dans les esprits. Pour preuve, cette journée inaugurale du 8 octobre où élus, services municipaux et jardi-

niers se sont retrouvés pour sceller officiellement leur partenariat. L'occasion rêvée pour ces jardiniers d'évoquer leur ressenti face à cette première expérience et de présenter, avec fierté, leurs récoltes « pur bio » : carottes, piments, salades, haricots verts, courgettes etc. Bio, évidemment, puisque selon la charte qu'ils ont signée pour cultiver ces lopins de terre, ils s'engagent à n'utiliser aucun pesticide ou produit chimique ; le désherbage doit se faire à la binette comme seront tenus de le faire les employés municipaux pour retirer les mauvaises herbes des trottoirs. Ce sont des actions qui s'appuient sur le concept du développement durable et s'intègrent pleinement dans le programme global de l'Agenda 21 de la Ville, lequel sera finalisé d'ici la fin de l'automne mais est déjà en marche. Lors de cette rencontre conviviale, ponctuée par le verre de l'amitié (jus de fruits bio ou café), Espérance Patureau s'est félicitée de la réussite de cette première expérience : « Nous sommes victimes de notre succès et avons été obligés de



créer une liste d'attente. Aussi, afin de satisfaire le maximum de personnes, nous avons décidé de rechercher d'autres terrains susceptibles de convenir à la réalisation d'autres parcelles. Je profite de l'occasion pour réaffirmer, comme Monsieur le Maire, mon opposition à la baisse des dotations de l'État qui influent lourdement sur le budget municipal et qui nous contraignent à réaliser certains projets ou aménagements moins rapidement que nous l'aurions souhaité, et ce dans tous les domaines de notre compétence ».

Brigitte Taleb

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Service environnement au 02.38.93.11.00.



On en parle...

Les « pauses - café » des parents continuent à Chalette

Mardi 6 octobre, à l'initiative du Service enfance - famille, les jeunes parents sont venus nombreux à la pause - café pour parler du thème du jour : « *Comment dire non à son enfant* ». Un moment agréable, comme entre amis, où le maître mot est l'échange.



Chacune vient pour aider et se faire aider...

Le concept des pauses - café ne date pas d'hier à Chalette et les mamans étaient une fois de plus nombreuses ce 6 octobre pour parler et échanger leurs expériences. Depuis leur création en septembre 2012, les pauses - café séduisent les parents qui se retrouvent nombreux chaque semaine. Aidées des conseils de l'équipe et d'une psychologue, elles ont ainsi la possibilité de parler de leurs difficultés quotidiennes avec leurs enfants. Toutes ont des expériences différentes, mais chacune vient pour aider et se faire aider. Dire non à son enfant n'est pas toujours simple, et c'est pourquoi le thème « *comment dire non à son enfant* » a été retenu. Dire non, s'imposer, ce n'est pas facile et c'est loin

d'être la seule difficulté rencontrée par les parents. Avant six ans, tout peut potentiellement être problématique : même les choses les plus simples comme manger, jouer ou dormir. Les conseils avisés prodigués lors des pauses - café aident beaucoup les jeunes mamans qui se sentent soutenues.

« Être parent, ça ne va pas de soi ! »

Les pauses - café sont avant tout un moment de partage entre parents d'enfants de moins de six ans. Ils se retrouvent à l'occasion de ces pauses tous les jeudis de 9 heures à 11 heures. Tout le monde se présente et l'esprit est toujours convivial. Chacun expose ses difficultés personnelles qui sont très diverses. Certains parents d'enfants plus

âgés, viennent pour aider les plus jeunes. La pause commence par un tour de table puis le thème du jour est abordé. Chacun peut donner son avis et des solutions sont apportées pour aider les parents. On rit beaucoup aux pauses - café et c'est sûrement là l'une des forces de ces moments : dédramatiser les difficultés afin d'envisager sereinement des solutions. Si vous souhaitez participer à ces séances, n'hésitez pas à vous y rendre. Les pauses - café ont lieu en période scolaire toutes les semaines, à la salle de quartier du Château-Blanc.

Marine Remyot

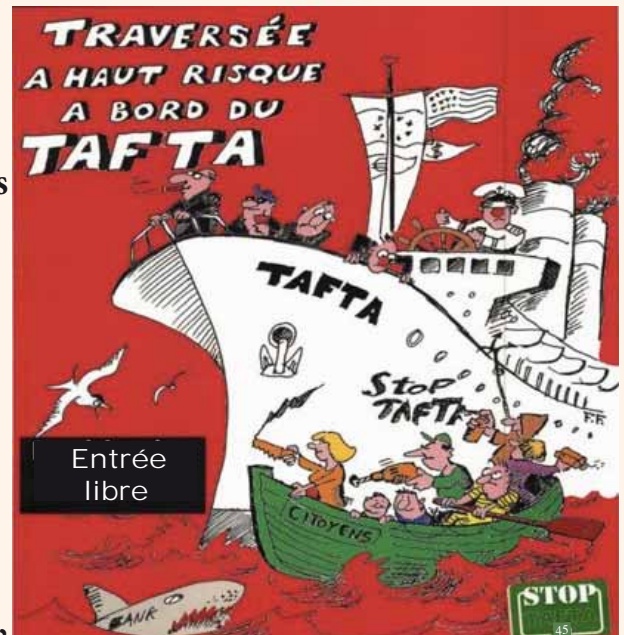
Contact :
Yamina Telitchko
Responsable Ateliers Familles
Pôle Réussite éducative
Tél. : 02.38.89.59.77

au Hangar

(5, rue de la Forêt)

Samedi 14 novembre

- **18h** : Introduction à la pièce de théâtre sur le TAFTA, «Pourquoi la Ville de Chalette s'est-elle déclarée zone hors TAFTA ?»
- **18h30** : Diffusion du film sur la pièce de théâtre « Traversée à haut risque à bord du TAFTA »
- **19h45** : Débat sur le TAFTA avec un-e intervenant-e du «Collectif gâtinais Stop TAFTA»
- **20h** : Visite des stands des associations partenaires suivie de dégustations des plats du monde (Sénégal, Turquie, Portugal, Espagne, Palestine, etc.) et d'un concert de oud de Ahmad DARI, musicien palestinien



Des militants d'ATTAC ont créé une nouvelle pièce satirique sur TAFTA, le Grand marché Transatlantique. Une croisière théâtrale mouvementée de 45 minutes sur le projet de Grand marché transatlantique (GMT ou TAFTA).

Mercredi 18 novembre

- **20h30** : Conférence - débat sur la situation des migrants et des réfugiés. Intervenante : Marie-Noëlle VITRY de la CIMADE

Changer
le monde
C'EST POSSIBLE!
Tous les jours, près de chez soi !

UN ACTE **nécessaire**

UN ACTE **politique**

UN ACTE **réfléchi**

+++++
La solidarité internationale est un acte politique et réfléchi. C'est aussi une nécessité pour construire un monde plus juste !
+++++

« La pauvreté ne cesse d'augmenter et les inégalités se renforcent bien que les richesses se multiplient.

Alors que la mondialisation accroît l'interdépendance entre les pays et que des choix politiques et économiques continuent de mettre la planète en péril, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire.

Celle que nous défendons se base sur le partage et la réciprocité, non sur l'assistance ou le paternalisme, et laisse les populations maîtresses de leur destin.

Elle doit être portée par tous : associations, pouvoirs publics, entreprises, syndicats, citoyens...

Elle prend différentes formes et ne se limite pas aux dons ou aux actions dans les pays en développement. Il est indispensable d'agir également sur les causes des inégalités au Nord comme au Sud ».



Associations partenaires : Ibuka, Les Portugais du Gâtinais, MRAP, Collectifs Immigrés, ACOTAM section Mimosa, Anya, Artisans du Monde de Chalette, Association des Tunisiens du Loiret, AFPS section de Chalette, Agir pour la Palestine, AMAPP du Gâtinais, Collectif BDS, Iberia cultura

On en parle...

Transfert d'Hutchinson Amilly à Chalette, les salariés vigilants.



Hutchinson Amilly

Le 16 septembre dernier, lors d'un comité d'entreprise exceptionnel, la direction de l'usine Hutchinson d'Amilly a annoncé aux représentants des organisations syndicales la fermeture du site d'Amilly avec, comme conséquences immédiates, le transfert des activités de ce site vers l'usine de Chalette, certaines d'entre elles étant transférées au Portugal et en Pologne.

Il a même été précisé que ce transfert se ferait en août 2016 pour une intégration totale des personnels dans l'usine de Chalette le 29 de ce mois.



Le futur centre d'innovation du groupe Hutchinson

Un goût amer...

Pour les 190 salariés de l'usine d'Amilly (recherche et développement compris), même si cette orientation du groupe était sur toutes les lèvres (voir Chalette Place Commune d'août 2015) cette annonce a un goût amer et interroge sur la stratégie de la direction.

23 millions d'euros de C.I.C.E.

En effet, alors que le groupe a perçu près de 23 millions d'euros dans le cadre du C.I.C.E. ⁽¹⁾, selon les représentants syndicaux l'usine d'Amilly a souffert d'un manque d'investissements pour son développement, notamment dans la mise en production des inventions techniques faites par le Centre de Recherche (surcapacités électriques, stockeurs de calories, produits d'isolations, tuyaux en thermoplastique fabriqué à partir du polymère produit dans l'usine de Pannes, composites). Autant de procédés qui pourraient répondre aux nouvelles contraintes technologiques liées au développement de l'aéronautique et de l'automobile.

Un gâchis industriel

Pour les organisations syndicales, même si elles se félicitent de ce qu'il n'y aura pas de licenciements, ceci étant le résultat de leurs actions mais également de celles de la Cellule de veille économique animée par le Maire de Chalette, cette fermeture représente un gâchis industriel. Celle-ci s'ajoute à celle de ThyssenKrupp, également dans la commune d'Amilly, alors qu'avec un investissement de près de 5 millions d'euros dans la recherche et le développement dans les productions

dites « de niche », telle la direction assistée pour les poids lourds, cette usine pourrait se développer.

Car l'enjeu se situe bien à ce niveau. Quels investissements dans l'humain, dans la formation, la recherche et le développement pour qu'Hutchinson continue à être le moteur du développement industriel du Montargois ?

Pour les organisations syndicales, la construction du Centre d'innovation et de formation en cours d'achèvement doit symboliser la réussite de ce groupe mondial avec, en tête de pont, l'usine de Chalette.

C'est la raison pour laquelle les élus d'HFA, de Chalette et d'Hutchinson SNC ont demandé des expertises afin d'aborder dans le détail les impératifs de bonne installation des activités HFA ⁽²⁾ à côté du département Raccords qui doit leur faire de la place mais doit aussi assurer leur avenir.

Si des travaux et des investissements sont nécessaires, ils doivent être réalisés en temps et en heure.

Les femmes et les hommes des différents secteurs de l'usine souhaitent entendre de leur Direction un plan stratégique pour les années à venir qui leur assure un avenir professionnel.

Bruno Ballu

(1) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

(2) Hutchinson Flexibles Automobiles

Le maire réagit

Pour Franck Demaumont, même s'il dénonce le gâchis industriel et financier, le transfert de l'usine d'Amilly vers celle de Chalette conforte le site historique du groupe Hutchinson avec l'arrivée des productions et des 190 salariés. Aussi se félicite-t-il que dans bien des domaines, la Ville soit dans une dynamique de développement économique avec son important réseau de petites et moyennes entreprises, l'installation de plusieurs enseignes, Lidl, Mac'Do à l'entrée nord, les projets d'agrandissement du Super U et de plusieurs commerces de proximité.

Actions citoyennes

La lutte contre la suppression des trains Paris-Montargis-Nevers continue !

Rencontre avec Michel Boullant, utilisateur engagé du Montargis-Paris

45 minutes de retard

Ce mois-ci, nous avons rendez-vous avec M. Michel Boullant, à l'arrivée du train en gare de Montargis. Comme chaque soir, il rentrait de son travail à Paris. Il habite à Chalette et le trajet est souvent long. Ce soir-là il avait 45 minutes de retard sur l'heure prévue d'arrivée. Il est plus de 20 heures mais une foule impressionnante sort du train si bien qu'il nous faut plusieurs minutes pour nous retrouver sur le quai.

compter les potentiels retards.

- Qu'est-ce que cela changerait pour vous si cette ligne de train disparaissait ?

Ce serait difficile pour se rendre au bureau, voire impossible. Et un patron n'est pas forcément prêt à tolérer des retards réguliers à cause des transports. Alors, si la ligne disparaît ce sera encore plus compliqué. Ça risque d'impacter l'emploi dans tout le Montargois. Les gens seront obligés de déménager en banlieue parisienne, ou de quitter leur travail. Ça risque d'avoir un impact très néfaste.

- Combien vous coûtent vos trajets au mois ?

Je dépense en moyenne, en plus de la Carte orange, quasiment 150 euros. La Carte orange s'arrête à Souppes ; il faut payer en plus pour aller de Souppes à Montargis. Si les trains sont remplacés par des RER, le trajet sera bien plus long. Et les solutions de remplacement qu'on nous propose, comme le covoiturage et le bus, ne sont pas réalistes et rallongeront le temps de transport.

La loi Duron est néfaste pour les voyageurs

- Avez-vous prévu des actions pour le maintien de cette ligne ?

On a monté une association des usagers du train Paris-Nevers qu'on a appelée le PMN, Paris-Montargis-Nevers. On diffuse des informations sur ce qu'il se passe, notamment la loi Duron, les accords avec M. Macron. Cette loi est néfaste pour les voyageurs. Ce qu'on essaye de faire, c'est relayer les problèmes liés à cette loi dont on ne veut pas. Parce que, clairement, demain on ne pourra plus aller travailler.



Michel Boullant

On continue à se mobiliser !

- Vous avez un site Internet, je crois ?
Oui, il s'appelle Aux rames citoyens ; il existe depuis un an. On s'y demande si cette loi n'est pas une blague. On explique les grandes lignes de cette loi qui va enterrer le service public. Notre démarche c'est de dire ce qu'on

ne veut pas. On a lancé des pétitions. Les gens s'investissent énormément pour notre cause et on a récolté, je crois, 3 000 signatures à Montargis. Plus tard, peut-être qu'on organisera comme au Havre une grève des billets ; ça peut être une solution mais ce n'est pas évident de mener ces actions en se rendant au travail ! Ça peut en décourager certains. Mais tous les usagers du train sont touchés par ce problème car on a besoin du train pour travailler et donc pour vivre. On continue de se mobiliser !

Marine Remyot

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'association.

Les sites Internet, FB et Twitter des usagers qui assument,

auxramescitoyens | Défense de la ligne de train Montargis ...

<https://auxramescitoyens.wordpress.com/>

Aux Rames, Citoyens - Facebook
<https://www.facebook.com/auxramescitoyens>

auxramescitoyens on Twitter: «Bienvenue sur Aux Rames ...

<https://twitter.com/auxramescitoyen/>



« Deux heures de car contre une heure de train ? Mmmh, j'hésite... »

- Les retards sont-ils courants sur ce trajet Paris-Montargis ?

Quand on le prend tous les jours, oui, c'est courant. Vous en avez la preuve aujourd'hui ! J'habite à Chalette depuis presque quatre ans, avant j'étais à Montargis. Tous les matins, je vais chercher mon train à 6 heures et le soir, quand on rentre il est plus de 19 heures 30. Ça fait de belles journées.

- Vous êtes donc un utilisateur régulier de ce train.

En effet, je le prends pour me rendre à mon travail, comme plus de 3 000 personnes chaque jour.

- Et vous passez beaucoup de temps dans les transports en commun ?

On a tous plus de trois heures de trajet en train par jour, c'est assez important. Je mets en moyenne 1 heure 45 le matin et 1 heure 30 le soir. Sans

Les enfants ont aussi leurs droits

Durant une semaine, du 16 au 20 novembre, la Ville de Chalette proposera différentes actions sur les droits des enfants à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre et de la Journée internationale de la tolérance qui, elle, a lieu le 16 novembre. Cette journée du 16 lutte au niveau mondial contre le racisme et la discrimination raciale et favorise le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la langue, l'origine nationale, la religion ou l'existence d'un handicap.

Un texte fondateur des droits de l'enfant

La Convention des droits de l'enfant

C'est le 20 novembre 1989 que la Convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée par l'O.N.U. ⁽¹⁾ et signée par 192 pays. Elle constitue le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale car elle fédère les États du monde autour d'une même volonté d'assurer la protection de l'enfant et de le reconnaître comme un sujet de droits.

En résumé, cette charte indique que



les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulière en raison de leur vulnérabilité, et elle souligne plus particulièrement la responsabilité fondamentale qui incombe à la famille pour ce qui est des soins et de la protection.



les enfants ont des droits



Le texte réaffirme également la nécessité d'une protection juridique et non juridique de l'enfant avant et après la naissance, l'importance du respect des valeurs culturelles de la communauté de l'enfant, et le rôle vital de la coopération internationale pour faire des droits de l'enfant une réalité.

Pendant cette semaine, tous les services du Pôle de la réussite éducative proposeront des rendez-vous, tant sur le temps des activités périscolaires que sur les accueils de loisirs, les accueils de jeunes, les ateliers de la parentalité, le P.I.J. (Point information jeunesse), le Service des sports. La ludothèque et la médiathèque de la ville figurent également parmi les participants.

Tous les services de la « Réussite éducative » mobilisés

Les différentes actions

Durant les temps périscolaires du midi et du soir, les ateliers se référeront à cette semaine particulière avec des débats et des jeux qui pourront amener des discussions avec les enfants.

Le Service des sports présentera une exposition mobile autour des droits des enfants et mettra en place une boîte à idées et expressions qui, par la suite, pourront servir à la mise en place de différentes activités dans la commune.

Le centre de loisirs Aragon proposera de son côté un grand jeu autour de la thématique en regroupant les accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Pour le mercredi 18, la restauration municipale a travaillé sur un repas « *tout en couleurs* », un repas jouant sur les saveurs et les textures, et où l'exotisme sera de mise.

De son côté, l'atelier de la parentalité mettra en place « *une pause café* » en lien avec les droits des enfants.

Une exposition permanente de l'UNICEF ⁽²⁾ sera présentée dans le hall d'accueil de la mairie.

Patrice Avezard

⁽¹⁾ Organisation des nations unies

⁽²⁾ Fonds des nations unies pour l'enfance

Sports et loisirs

Le bien-être avant tout

La gymnastique de détente est une gymnastique d'entretien pour adultes et adolescents, une gymnastique douce visant à améliorer la circulation énergétique et offrant du bien-être, aussi bien dans son corps que dans son esprit, par la pratique d'exercices simples et diversifiés, s'inspirant de nombreuses techniques de danse et de fitness, etc. Toutes les parties du corps sont amenées à travailler, avec ou sans accessoires.



Femmes solidaires



Gym détente



Palette Forme

Accessible à tous et à tout âge

Accessible à tous et à tout âge, elle ne nécessite pas de condition particulière et permet, dans une ambiance musicale et conviviale, d'améliorer son tonus musculaire, sa souplesse, sa capacité respiratoire, son rythme cardiaque, sa coordination, etc.

L'esprit de compétition est « hors-jeu »

La ville de Chalette compte trois associations proposant cette gymnastique où l'esprit de compétition est « hors-jeu ». Il s'agit des associations Femmes Solidaires, Gym détente et

Palette Forme. Pour cette dernière, la gymnastique de détente n'est pas la seule activité proposée ; à celle-ci il faut ajouter la danse pour enfants et adultes, de la randonnée, ainsi que du cardio-training.

Du côté de Femmes Solidaires, la gymnastique de détente n'est qu'un moment dans les actions de l'association qui œuvre pour la défense et le droit des femmes. Et pour celles qui souhaitent rejoindre les cours dispensés, une condition : adhérer aux valeurs de Femmes Solidaires, à savoir des valeurs de partage, de mixité, de laïcité ou encore de paix.

Si la convivialité est de mise, il n'est pas question néanmoins de laisser-aller. Pour chacune de ces associations,

les cours sont dispensés par des moniteurs diplômés ou d'anciens professeurs de gymnastique attentifs aux postures des participants pour une bonne efficacité du mouvement.

Pour autant, pour chacune d'entre elles, faire que les personnes sortent de chez elles, se rencontrent, aient un moment de vie commune conviviale et de bien-être est néanmoins l'objectif principal.

Patrice Avezard

Contact :

Gym détente – 02.38.85.14.47

Femmes Solidaires – 06.48.79.27.38

Palette Forme – 06.69.69.86.71

Chalette récompense ses sportifs

Le 25 novembre prochain au Hangar, à l'occasion de la cérémonie des trophées du sport, la Municipalité de Chalette avec les clubs et associations sportives de la ville récompensera celles et ceux qu'elle juge les plus méritants pour l'année écoulée. Il pourra s'agir d'un sportif s'étant fait remarquer par une collecte de nombreux titres,

d'une équipe, ou encore d'un bénévole ayant une fonction au sein de la structure. La soirée sera ponctuée de démonstrations de disciplines présentes dans la ville, mais aussi de la future section de boxe qui devrait ouvrir pour la rentrée 2016. Un moment convivial où tous les sportifs sont attendus.

P. Avezard



➔ Le Groupe des élus communistes et républicains :

La **Semaine de la solidarité internationale** a été créée à la suite des Assises nationales de la coopération et de la solidarité internationale en 1997 à La Sorbonne. Les associations participantes y ont émis le vif souhait d'un rendez-vous annuel avec le grand public chaque troisième semaine de novembre.

Beaucoup d'idées reçues sur le sujet : « *La solidarité internationale est un luxe, on a déjà trop de problèmes à résoudre ici !* ».

Au 21^{ème} siècle, deux constats s'imposent : l'humanité n'a jamais été aussi riche alors que les pauvretés économiques, sociales, culturelles s'accroissent. Plus d'un milliard d'humains ne mangent pas à leur faim, vivent dans des bidonvilles. Les richesses ont été multipliées par 8 au cours des 40 dernières années. Les inégalités n'ont jamais été aussi grandes, y compris au Nord. On entend : non-respect des droits humains, malnutrition, conflits armés, violence, chômage... La mondialisation accroît l'interdépendance entre les hommes, les états, les économies. En période de crise, on peut penser que les préoccupations sont ailleurs mais au moment où nous entendons parler de repli sur soi, la solidarité internationale

est plus que jamais nécessaire. Celle que nous défendons se base sur le partage, la réciprocité, non sur l'assistance ou le paternalisme. Ce n'est pas un luxe. Elle est essentielle pour les pays du Sud en lien avec le Nord. En proposant des actions là-bas, on œuvre pour le changement ici. C'est prendre en compte la réalité de ces inégalités, en comprendre les causes, agir pour les combattre. Tous les acteurs peuvent s'engager : pouvoirs publics, collectivités locales, entreprises, médias, syndicats, associations... citoyens. Toutes les actions concourent à plus de justice sociale, d'égalité ; la lutte contre les injustices est nécessaire car sources de violences. C'est essentiel pour mieux vivre ensemble.

C'est l'affaire de tous !

Être solidaire, c'est agir, être citoyen en pensant aux enjeux planétaires, soutenir les luttes internationales.

C'est comment changer le monde, à l'autre bout, mais aussi tout près de chez soi. C'est un acte politique, réfléchi. C'est possible ! Ce n'est pas que l'affaire des associations, des collectivités, des états. Chacun a son rôle à jouer pour moins de pauvreté et d'injustices.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

La baisse des dotations ne menace pas le service public municipal

Effectivement, notre budget communal subit une baisse des dotations en provenance de l'Etat à hauteur de 0.5 % cette année.

La baisse limitée des dotations de l'Etat à destination des collectivités n'est pas une sanction mais la volonté qu'elles participent à l'effort collectif

de redressement de nos finances publiques afin de faire diminuer la charge de la dette et surtout transmettre une situation plus saine à nos enfants.

La vraie menace est de vouloir augmenter sans cesse la dépense publique et ne pas penser aux générations futures qui devront les rembourser...

➔ Le Groupe des élus « Les Républicains » (ex UMP) :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

Au Lancy, la municipalité fait du remembrement en usant de son droit de préemption lors de ventes foncières. Ce qu'elle n'obtiendra pas par préemption, elle l'obtiendra par expropriation à 5€/m². Suite à la baisse des subventions de l'état, le maire,

dans sa lettre à la population datée du 19/01/2015 parle de suppression des services publics et aujourd'hui la commune se dote d'une piscine de 8 000 000 € TTC...?

➔ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

Naissances :

HEBERT Maëva
BALABAN Metin
DIAO Salima
SUARD COLIN Nolhan
BOUAYADI Tassnime
SARI Kerim
SAADI Arezki
ÇEÇJA Elize
COLLET Hope
ALASSANE Daouda
FIRAT Selenay
HUET Leyan
NOUAILI Baya

Mariages :

PAGE Stéphane et MALCOEFFE Baptiste
DURGUT Yalçın et AYYIDIZ Melis

Décès :

MOUNIER Claude
GAVIRA Pédro
SANSON Ep. BENOIST Claudine
SABAN Vve ALIJA Ruze

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (PLUI)

Réunion publique jeudi 5 novembre à 17h30 à la mairie

Après l'adhésion de 5 nouvelles communes et des changements juridiques en matière d'urbanisme, de transport et d'habitat, l'A.M.E. doit réviser son P.L.U.I. Ainsi, une réunion publique d'information et de concertation se tiendra salle des réceptions à la Mairie de Chalette, le jeudi 5 novembre de 17h30 à 19h30. Renseignements : A.M.E. Service Planification, Aménagement et Développement Durable : tél. : 02.38.95.02.02 – courriel : pluimd@aglo-montargoise.fr





Secours populaire français : 70 ans de solidarité populaire

2015 restera une année singulière pour le Secours populaire du Montargois. Car si nationalement cette date signera 70 ans de "solidarité populaire" au service de l'humain, localement elle sonnera également l'heure du changement. Pour en savoir plus, nous avons poussé les portes de l'antenne de Chalette. Rencontre.

Fille et petite-fille de mineurs de fond

C'est Annick Berlaire, nouvelle Secrétaire générale du comité montargois ⁽¹⁾, entourée de quelques bénévoles, qui m'accueille. En effet après vingt ans passés à la présidence de l'association, Claude Delahaie a décidé de passer le témoin. Annick a été élue lors de l'assemblée générale du 3 octobre dernier. « C'est un véritable honneur pour moi que d'être à la tête d'une telle organisation, même si je suis consciente de l'ampleur de la tâche qui m'attend » souligne Annick. Originaire du Pas-de-Calais où elle exerce la profession d'institutrice spécialisée en S.E.G.P.A. ⁽²⁾, elle arrive à Lorris en 1989 afin de suivre son conjoint. Pendant dix années elle sera également enseignante « référent pour l'Éducation nationale » auprès de la M.D.P.H. ⁽³⁾ Fille et petite-fille de mineurs de fond, elle sait ce que recouvre le mot solidarité. Et de raconter : « C'est à l'âge de onze ans que j'ai découvert ce que voulait dire le mot solidarité. C'était pendant les grèves de 1963. Nous habitons à la campagne et mon père cultivait un jardin. Tous les deux jours, un camion passait et mon père offrait des légumes pour soutenir les mineurs des corons ; ça m'a marquée. » En 2008 elle prend sa retraite et s'occupe de sa mère qui demeure toujours dans le Pas-de-Calais, effectuant de nombreux allers-retours. En 2011, suite au décès de celle-ci, Annick subit une petite déprime mais décide de réagir. En passant devant une affiche, un mot retient son attention : solidarité. Son cœur balance alors entre les Restos du cœur et le Secours populaire ; finalement, elle décide de rejoindre ce dernier.



tion d'origine, de sexe, d'âge ou de niveau social. L'objectif est de pratiquer une solidarité agissant sur les conséquences des drames vécus par des personnes, individuellement ou collectivement, sans se prononcer sur les causes, et de permettre à chacun de s'investir personnellement, d'où la devise de l'association « *Tout ce qui est humain est nôtre* ». C'est beaucoup plus tard, en avril 1981, que le comité montargois voit le jour. À l'époque il était situé au 1 place des Récollets à Montargis, comptait 7 bénévoles et suivait 60 familles. Aujourd'hui, les bénévoles sont au nombre de 45 et ce sont 600 familles qui bénéficient de l'aide du Secours populaire, les plus nombreuses se situant à Montargis.

Un engagement de tous les instants

Pour Annick, reprendre les rênes du comité est un vrai défi, d'autant que nous entrons dans une période d'activité intense pour l'antenne de Chalette. Période intense, puisque plusieurs actions qui se succèdent devront être mises en place : les chariots de la solidarité les 20 et 21 novembre, le Marché de Noël de l'association le 6 décembre au 36 bis rue Kléber, le Marché de Noël de Chalette les 19 et 20 décembre, et la distribution de jouets aux enfants le 21 décembre. Des actions importantes qui demandent beaucoup de temps et de bénévoles. L'occasion pour Annick de lancer un appel aux dons et aux bénévoles « *sachant que ces personnes devront faire preuve de sérieux et de régularité* », insiste-t-elle. Avant de laisser Annick à ses nombreuses occupations, celle-ci nous informe que d'ici peu de temps, l'antenne de Chalette devrait déménager, passant du 36 au 36 bis rue Kléber... Affaire à suivre.

Brigitte Taleb

Un peu d'histoire

Créé en 1945, le Secours populaire français est l'héritier de mouvements populaires. Son orientation, ses missions, son indépendance permettent de rassembler en son sein des gens de cœur quels que soient leurs engagements personnels, leurs sympathies politiques, philosophiques ou religieuses, sans aucune distinc-

Quelques chiffres

- Le S.P.F., c'est 99 fédérations départementales et 656 comités.
- Le comité du S.P. du Montargois est financé pour 80 % par ses initiatives, 12 % par des dons de particuliers, et 8 % par les subventions des communes (2 800 € par an, dont 2 000 € versés par la Ville de Chalette).

L'espace Solidarité

situé au 36 rue Kléber est ouvert au public le **samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h**

- **Permanences d'accueil :**
 - **Chalette** tous les mardis de 14h à 16h30
 - **Montargis** : lundi, mercredi et samedi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 - **Douchy** : un samedi sur deux
- **Dépôt de vêtements, vaisselle, meubles** (possibilité de transport) tous les jours, sauf le mercredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- **Contacts** : ☎ 02.38.93.72.30
- courriel : secourspopulairefrancais1@orange.fr

(1) Le comité regroupe les antennes de Montargis, Chalette, Douchy
(2) Section d'enseignement général et professionnel adapté
(3) Maison départementale pour la personne handicapée

À l'affiche

Samedi 7 novembre à 20h30

Le Hangar

ŒDIPE SUR LA ROUTE

CIE : TIVOLIO THEATRE

Cette soirée sera, pour l'ensemble de ceux qui auront participé au projet dès ses débuts, l'occasion de se retrouver et de revivre certaines séquences fortes de ce texte qui raconte le voyage d'Œdipe, roi déchu en quête de lui-même, accompagné par la courageuse et royale Antigone.



En effet, ce public mêlant les personnes initiées à celles novices pourra vivre quelques expériences sensorielles comme, par exemple, être aveugle, toucher et travailler la sculpture du bois ou de la pierre, s'asseoir et participer à l'échange d'histoires contées, ou encore danser, peut-être.

Cette soirée qui n'est plus à proprement parler un spectacle à voir sera davantage un moment de partage et de rencontre guidé par le récit de l'histoire de ces personnages, Œdipe, Antigone, qui à l'issue d'une tragédie dessinent et recréent leur destin, leur histoire exemplaire.

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96

Samedi 21 novembre - 16h

La Médiathèque



Samedi 28 et dimanche 29 novembre à partir de 10h
Le Hangar



Festival Autrement Autres mots / s'engager, c'est exister.

Un rendez-vous annuel où vous découvrirez un large éventail de livres qui incitent à porter un autre regard sur le monde d'aujourd'hui.

Des livres qui interpellent et interrogent nos certitudes, qui invitent à penser, à faire et à vivre autrement. Des livres qui suscitent des solidarités plutôt que des peurs, qui aiguisent notre sens critique, mais qui sont porteurs d'espoir et nous ouvrent des horizons pour imaginer les possibles d'un autre monde.

Toutes les associations qui se réunissent pour faire vivre ce festival partagent, par leurs engagements et leurs actions quotidiennes, cette perspective qu'un autre monde est possible...

Avec Rony Brauman, Arnaud Floc'h, Lionel Brouck, Anicet Le Pors, Patrick de Saint-Exupéry, Guy Aurenche,...

Expositions : Droit à l'éducation des enfants Roms, Femmes en résistance en Palestine, Histoire de l'esclavage

Brèves

Collecte de jouets :

du 1^{er} au 30 novembre, l'agence Century 21 de Montargis organise une collecte de jouets au profit de la Croix-Rouge. Comme l'an dernier, la Ville de Chalette participera à cette opération en mettant à disposition, dans le hall de la mairie, des bacs afin que les Chalettois qui le désirent puissent y déposer les jouets auxquels ils souhaitent donner une seconde vie. Le 17 décembre, une grande fête sera organisée dans les locaux de la Croix-Rouge à Montargis pour la remise officielle des jouets. Cette initiative permettra à des enfants défavorisés de l'agglomération d'avoir eux aussi un cadeau pour Noël.

Cérémonie des diplômés et boursiers :

vendredi 6 novembre à 19 h, au Hangar.

Musée d'école Fernand-Bouttet :

animation « Cartographie » samedi 7 novembre à 15h. Entrée gratuite.

Cérémonie du 11 novembre :

commémoration du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre de 1914-1918. Rassemblement place Jean-Jaurès à 8 h 45. Cérémonie au Monument aux morts à 9 h.

Médiathèque :

- samedi 7 novembre à 15 h 30, animation « petits lecteurs »

- vendredi 13 novembre à 18 h 30, contes pour adultes par l'association Chimère et Mélusine, croyances, mystères et superstitions

- samedi 14 novembre à 15 h 30, le Mois du film documentaire, projection de « Parures pour dames » de Nathalie Joyeux

- samedi 21 novembre à 10 h 30, animation « bébés lecteurs »

Comités de quartiers :

- Vésines : réunion le mercredi 4 novembre à 18h, salle Roger-Salengro.

- Bourg : repas à thème dimanche 22 novembre à 12h, salle Louis-Aragon. Inscription auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92 avant le 13 novembre.

- Kennedy-Château-Blanc : réunion mercredi 25 novembre à 18h, Maison des associations.

Remise des instruments de musique :

vendredi 13 novembre à 18h à la Maison des arts, remise des instruments aux élèves de la classe orchestre de l'école Camille-Claudiel.

Concours des maisons et balcons illuminés, décorations de jour, et vitrines pour les commerçants :

inscription jusqu'au 11 décembre dernier délai au 02.38.98.87.92.

Amis des écoles de Chalette (A.E.C.) :

- loto, samedi 28 novembre à 20 h 30

- concours de belote, dimanche 29 novembre à 14 h. Les deux initiatives se déroulent dans la salle polyvalente de l'école Camille-Claudiel.

Crèche Danièle-Casanova :

quelques places viennent de se libérer : deux places (une pour le mercredi et une pour le vendredi) pour enfants nés entre janvier et décembre 2013, et trois places à temps complet pour des enfants nés entre janvier et mai 2014.

Renseignements et inscriptions au 02.38.85.58.15
courriel : creche@ville-chalette.fr

Ouverture prévisible du bureau de La Poste de Chalette-Bourg

Vendredi 13 novembre 2015